

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_049

Décision modificative n°2 au budget primitif 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à distance, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Sylvain MOLINES, Pierre PANTANELLA, Pascal RIVIER, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS par Jean-Philippe MARTIN, Pierre HERRGOTT par Sylvain MOLINES, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 09 décembre 2020

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 18	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0

Le président expose au comité syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031 - 121	Frais d'études	-8000.00	
2183 - 127	Matériel de bureau et informatique	8000.00	
13151 - 121	Subv. transf. GFP de rattachement		-8000.00
13151 - 127	Subv. transf. GFP de rattachement		8000.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à distance, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

A circular stamp with the text 'COMITÉ MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN' is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 17/12/2020
et publié ou notifié
le 17/12/2020